

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition de soutien financier au projet INTERREG VA
Rhin Supérieur "Interneuron : neurotransfert vers les
entreprises"**

CP/2019/445

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de contribuer financièrement au projet INTERREG VA "Interneuron : neurotransfert vers les entreprises". Ce projet transfrontalier, cofinancé à 50% par des crédits européens (FEDER) dans le cadre du programme INTERREG Rhin Supérieur, vise à renforcer le transfert de connaissances entre les acteurs des neurosciences (Universités, neuroscientifiques, industrie pharmaceutique, cliniques) présents sur le territoire du Rhin Supérieur, afin d'accélérer le développement de thérapies pour le traitement des maladies neurologiques.

En Europe, près d'une personne sur huit est touchée par une maladie du système nerveux. Parmi ces maladies neurologiques figurent les maladies neurodégénératives qui touchent surtout les personnes âgées (Alzheimer, Parkinson, démence sénile).

Avec le vieillissement de la population, cette proportion va encore augmenter, tout comme les coûts engendrés. Cela induira également un important changement sociétal, avec la nécessité d'accroître les capacités des lieux d'accueil.

L'enjeu aujourd'hui consiste donc à renforcer la recherche en neurosciences, afin de comprendre les dysfonctionnements du système nerveux central et accélérer le développement de thérapies.

Avec trois grandes universités (Strasbourg, Freiburg, Bâle), 110 laboratoires et services cliniques, 1 200 neuroscientifiques, de nombreux étudiants et un environnement d'industries pharmaceutiques dynamique, le Rhin Supérieur se présente comme un territoire à fort potentiel pour la recherche-développement en neurosciences.

De fait, l'ensemble des maillons de la chaîne est présent sur ce territoire, mais l'essor de nouvelles thérapies n'est pas à la hauteur du potentiel offert par les acteurs.

L'objectif du projet INTERREG « *Interneuron* », porté par l'Association Neurex basée au Parc d'Innovation à Illkirch, est de travailler sur l'interaction entre tous les acteurs afin de développer quatre types de transferts de connaissances :

1. Le transfert des compétences universitaires en direction de l'industrie ;
2. Le transfert des nouvelles technologies de l'industrie vers les laboratoires universitaires et les cliniciens ;

3. Le transfert des compétences universitaires en direction du milieu clinique ;
4. Le transfert de l'expertise des cliniciens.

En complément, le projet prévoit une diffusion de connaissances auprès du grand public au titre de la prévention, particulièrement sur les symptômes précoces de certaines maladies et les comportements préventifs à adopter pour une meilleure santé.

Le projet INTERREG compte 17 partenaires financiers français, allemands et suisses, parmi lesquels les trois universités, des cliniques, le CNRS, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, la Fondation pour la recherche et la chimie.

Les deux Départements alsaciens ont été sollicités par le porteur de projet pour une participation financière, chacun à hauteur de 30 000 € sur trois ans (10 000 €/an sur la période 2019-2021).

L'Eurométropole de Strasbourg et la Région ont été également sollicités et sont partenaires financier du projet.

Le programme INTERREG permet un co-financement à hauteur de 50% du montant éligible du projet établi à 2,55 M€ (soit 948 000 M€ de crédits FEDER). Le plan de financement, joint au présent rapport, comporte également une partie financée par les partenaires suisses, à hauteur de 657 000 €.

L'intérêt de ce projet pour le Département du Bas-Rhin, et pour la future Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), est de structurer le territoire du Rhin Supérieur pour en mobiliser tous les potentiels sur un domaine de santé publique qui le concerne directement. En effet, les résultats attendus de ce projet, le développement de thérapies pour les maladies neurodégénératives, doivent bénéficier directement aux personnes âgées, public cible du Département.

De plus, dans le cadre des actions de prévention prévues dans le plan d'actions du projet, des manifestations seront organisées à destination des jeunes (particulièrement les collégiens), notamment en lien avec le Vaisseau.

La présente intervention du Département entre dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens des dispositions de l'article L1115-1 du Code général des collectivités territoriales.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 16 septembre 2019, s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

Les crédits de paiement nécessaires seraient imputés à l'autorisation de programme «NEUREXINT 2019-1», dont la situation est donnée ci-après :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
NEUREXINT 2019-1	NEUREX INTERREG	30 000 €	30 000 €	30 000 €

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
45695	65-6574-041	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- *d'attribuer une subvention de 30 000 € (10 000 €/an sur 2019-2021) à l'association Neurex au titre du cofinancement du projet INTERREG VA "Interneuron : neurotransfert vers les entreprises",*
- *d'approuver les termes du projet de convention afférent, annexé à la présente délibération,*
- *d'autoriser son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 24/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY